

TITRE PROFESSIONNEL II

CPN66 – code NSF : 230

Responsable de travaux BTP (1200 heures)

Titre professionnel Bac + 4 avec **120 crédits ECTS**

Arrêté du 2 juillet 2012 : publié au JO du 7 août 2012 - titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 3 ans.



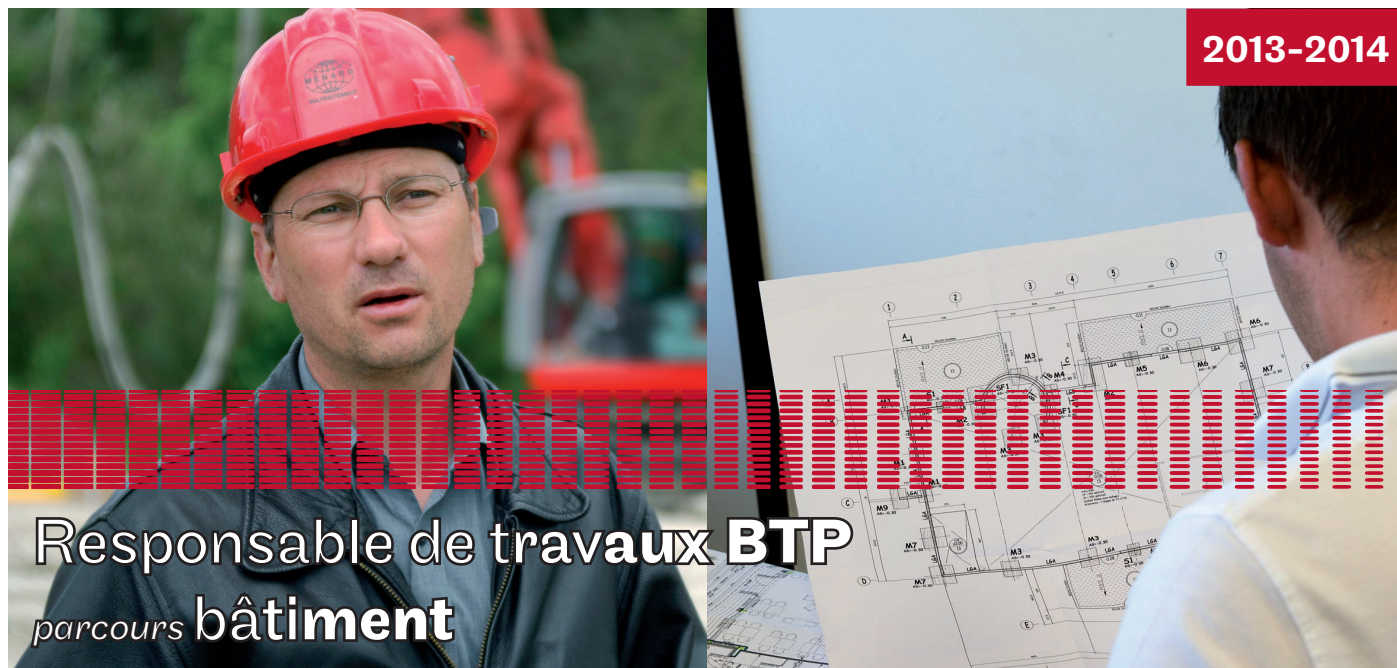
le **cnam**

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mis à jour le 7/06/2013.



Former des cadres de chantier maîtrisant les technologies de la construction ainsi que les techniques de gestion et de management de travaux.

Objectifs

- Préparer techniquement le gros œuvre et proposer des variantes économiques.
- Préparer les lots techniques de second et proposer des variantes économiques.
- Organiser le chantier.
- Préparer l'exécution des contrats de travaux en sous traitance.
- Négocier la commande des matériaux et les matériels.
- Constituer les équipes de production.
- Coordonner la préparation du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé.
- Coordonner la préparation du Plan Assurance Qualité.
- Ordonner, piloter, coordonner les travaux.
- Gérer administrativement le marché.
- Superviser l'avancement du chantier.
- Gérer le budget du chantier.
- Superviser la facturation définitive.
- Contrôler et réceptionner les travaux.
- Analyser les résultats du chantier.
- Être acteur dans son organisation en tant que responsable de travaux.
- Manager une équipe de travaux et un contrat de travaux.

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Conducteurs de travaux, aux chefs de chantier ainsi qu'à tous les professionnels du BTP exerçant une activité de suivi ou de gestion de travaux.

Conditions d'accès

Etre titulaire d'un Bac+2 scientifique ou technique ou d'un diplôme admis en dispense d'acquis d'études supérieures (VES) ou de l'expérience professionnelle (VAE / VAP85).

Sans conditions

BTS Bâtiment ou Travaux Publics, DUT Génie Civil option Bâtiment ou Travaux Publics, Diplôme de conducteur de travaux de niveau III du Cnam (CPN63), formation équivalente de niveau III.

Avec une remise à niveau spécifique en technologie de chantier.

Diplôme de projeteur d'études de niveau III du Cnam (CPN64), BTS Economie de la construction, formation équivalente de niveau III.

Avec une remise à niveau spécifique en technologie de chantier et en sciences.

Licence L2 d'architecture ou formation équivalente de niveau III.

Avec une remise à niveau générale en technologie de la construction et en technologie de chantier.

L2 ou Niveau III dans le domaine des sciences et techniques industrielles.

Les remises à niveau font l'objet d'un avis du Responsable pédagogique selon le diplôme obtenu à l'entrée en formation. Les UE **CCV020** et **CCV027** sont vivement conseillées pour parfaire ses compétences en DAO appliquée au BTP ;

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾ ☼	👁	@	📄 📁	💬
semestre 1	Management et organisation des entreprises	EME102	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Management social pour ingénieur et communication en entreprise	TET102	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Gestion de projet de construction (conseillés : CCV020, CCV027)	CCV121	6	cours	☾*	👁		📄	
	Mécanique des sols, fondations et murs de soutènement (conseillé : GGC002)	GGC112	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Conception des structures	CCV116	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Fluides du bâtiment	CCV132	6	cours	☾*	👁	@	📄	
semestre 2	Justification des éléments de structure (CCV107)	CCV120	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Préparation de chantiers (CCV121, conseillés : CCV020, CCV027, CCV029)	CCV122	6	TP	☾*	👁		📄	💬
	Thermique du bâtiment (conseillés : MVA005, MVA006, CCV003)	CCV110	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Acoustique du bâtiment (conseillés : MVA005, MVA006, CCV113, CCV101)	CCV111	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Gestion de chantiers (CCV121)	CCV123	6	cours	☾*	👁	@	📄	
	Droit de la construction	CCV127	6	cours	☾*	👁	@	📄	
Expérience professionnelle (stage ou activité professionnelle) ¹		UA4312	48	rapport				📄	

☾* : cours du soir en présentiel - ☼ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme *Plei@d* - 📄 : examen (épreuve sur table) - 📁 : examen (dossier à rendre) - 💬 : examen (présentation orale)

Les enseignements CCV020 et CCV027 sont vivement conseillés pour un accès au diplôme.

¹ Pour obtenir le diplôme il faut pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de deux ans, après l'obtention du diplôme de niveau III, à temps plein dans le domaine du diplôme (Conduite de travaux) ou de trois ans dans un autre domaine complétée par un stage d'au moins 3 mois en relation avec la spécialité du diplôme. L'expérience professionnelle doit faire l'objet d'un rapport d'activité ou de stage qui met en évidence l'adéquation de l'expérience du candidat avec la spécialité du diplôme. Ce rapport doit comprendre une description argumentée de l'expérience professionnelle acquise et des compétences du candidat (cf. conditions de délivrance page 3).

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir validé au moins 3 UE. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre.

>> En savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

Pour en savoir plus
www.cnam.fr ou au 0262.42.28.37

**Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs
du Cnam spécialité construction,
aménagement parcours travaux.**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 23 septembre 2013

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2013

- Enseignements : du 23 septembre 2013 au 21 février 2014
- Interruption des cours : du 16 déc. 2013 au 4 janvier 2014 inclus
- Reprise des cours : 6 janvier 2014
- Arrêt des cours : 22 février 2014
- Révisions : semaine du 24 fév. 2014
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 3 mars 2014
- Examens UE 2^{nde} session : du 1 au 13 septembre 2014 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2014

- Enseignements : du 10 mars au 12 juillet 2014
- Révisions : semaine du 14 juillet 2014
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 21 au 26 juillet 2014
- Examens UE 2^{nde} session : du 1 au 13 septembre 2014 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h ☾ - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine. Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats

durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes

TP : travaux pratiques

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ☞ ou en différé). **Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale 🗣️, examen final écrit 📄 ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre 📁) - voir tableau en page 2. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **diplôme d'établissement Responsable de travaux BTP**, il leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Justifier des conditions d'accès et pré-requis (cf. conditions d'accès et pré-requis page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription ;**
- Avoir acquis les UE qui composent le cursus (obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE) ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans la spécialité du diplôme. Si l'expérience professionnelle est hors spécialité, elle devra être complétée par un stage d'au moins 6 mois en lien avec les compétences développées dans le diplôme préparé. L'évaluation s'effectue sur la base d'un rapport d'activité ou d'un rapport de stage.

Les conditions d'expérience ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de délivrance de la peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que sa durée puisse être inférieure à 3 mois.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re

Débouchés

Il travaille sous la responsabilité d'un directeur de travaux ou d'un ingénieur travaux. Il a en charge le suivi technique, administratif et budgétaire des travaux depuis sa préparation jusqu'à sa livraison. L'amplitude de sa mission dépend de l'importance et de la technicité de l'ouvrage ainsi que de son positionnement dans l'acte de construire (Entreprise générale, entreprise sous traitante). Il peut ainsi, en réponse au DCE (dossier de consultation des entreprises) et au dossier « transfert », participer aux objectifs financiers du chantier, à la détermination des solutions techniques et des méthodes de réalisation, à la planification, au dimensionnement des moyens matériels et humains, à l'encadrement du personnel, à la gestion financière et administrative du chantier, au suivi budgétaire, à la coordination technique des études, ainsi qu'à la relation commerciale avec tous les intervenants. Il est le garant du bon déroulement des travaux et encadre le travail du chef de chantier, des chefs d'équipes et du personnel technique du chantier.

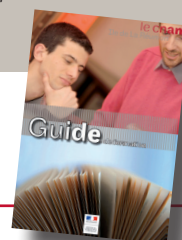
Accès au Diplôme d'ingénieur du Cnam spécialité construction et aménagement parcours travaux (CYC65)

Codes ROME les plus proches

F1201 : Conduite de travaux du BTP.

F1202 : Direction de chantier du BTP.

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment.



Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (*téléchargeable sur www.cnam.re*) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCNam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (*téléchargeable sur www.cnam.re* - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCNam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2013-2014 : **01/06/2013**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2013 à fév. 2014) : **31/10/2013**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2014) : **31/03/2014**

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2013

révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandeurs d'emploi SANS activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 1 à 4 • **Demandeurs d'emploi AVEC activité** : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 5 à 8 • **Individuels payants / Fongécif** : s'applique aux non demandeurs d'emploi inscrits à titre individuel et aux bénéficiaires d'une prise en charge du Fongécif • **Entreprises / OPCA / CRP / DIF** : s'applique aux salariés bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur (plan de formation ou OPCA), aux demandeurs d'emploi pris en charge dans le cadre d'un dispositif de reconversion professionnelle, pour les bénéficiaires du DIF. • **Pour les contrats de professionnalisation, nous consulter.**

		DEMANDEURS D'EMPLOI		INDIVIDUELS PAYANTS Fongécif	ENTREPRISES OPCA CRP - DIF
		SANS activité	AVEC activité		
Frais d'inscription	► frais de dossier ¹	18 €	18 €	18 €	18 €
	► DIB (Droit individuel de base) ²	100 €	100 €	100 €	100 €
Enseignement	► droit d'accès aux UE suivies à La Réunion	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
	► droit d'accès aux UE suivies en FOD ³	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE
	► droit d'accès aux cours d'anglais ⁴	30 €	150 €	330 €	750 €
	► test Bulats	60 €	60 €	60 €	60 €
Rapports, projets et mémoires	► rapports d'expérience (stage ou activité professionnelle)	152 €	152 €	152 €	152 €
	► examen probatoire	152 €	152 €	152 €	152 €
	► projets tuteurés	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
	► rédaction et soutenance de mémoires	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	► examen d'admission à l'EICnam	152 €	152 €	152 €	152 €
	► frais d'inscription à l'EICnam ⁵	450 €	450 €	450 €	450 €
Validation ⁶	► VAE - validation des acquis de l'expérience	1200 €	1200 €	1200 €	1200 €
	► VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520 €	520 €	520 €	520 €
	► VES - validation des études supérieures	300 €	300 €	300 €	300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 €, payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOD) - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'EICnam - ⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi